

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 12 Septembre 2022, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

Présents : Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Philippe COIQUIL, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTE, Aurélie PREUX, Philippe ROGET

Excusés : Elisabeth BENOIST, Claudine BOUCHER, Romuald COLIN

Secrétaire de séance : Aurélie PREUX

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 11 juillet 2022. Il est approuvé à l'unanimité.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2022 cette nouvelle nomenclature est applicable.

Il a été proposé à la commune de Huismes d'opérer le changement à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette bascule devra être l'unique référence pour toutes les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature M14.

2. Avenant à la convention de récupération d'animaux errants avec la société FOURRIERE ANIMALE 37

La société FOURRIERE ANIMALE 37 propose à la commune de Huismes un avenant modifiant certains tarifs.

Les prestations de récupération seront facturées 55.00€ HT (53 € HT jusqu'à présent)

Les tarifs pour l'incinération des animaux seront désormais les suivants :

-incinération d'un chat : 50.00€ TTC (40.00€ TTC jusqu'à présent)

-Incinération d'un chien < 15 kg : 55.00€ TTC (45.00€ TTC jusqu'à présent)

-Incinération d'un chien > 15 kg : 65.00€ TTC (50.00€ TTC jusqu'à présent)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces nouveaux tarifs et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

3. Vente complémentaire de peupliers

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal qu'il a été constaté que certaines parcelles de peupliers ont été fragilisées après diverses rafales de vent et notamment celles survenues sur la commune le 17 juin 2021.

Il est donc nécessaire de procéder à la coupe de deux parcelles supplémentaires.

Ainsi la société GUILLON propose les prix suivants :

-parcelle D 806 située à Ribot : 50€ le m3 pour la qualité déroulage et 25€ le m3 pour la qualité secondaire

-parcelle A 534 située à la Saisle du Gué Mottereau et B1 située « le Port » : 60€ le m3 pour la qualité déroulage et 30€ le m3 pour la qualité secondaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la vente complémentaire de ces parcelles.

4. Bilan de la cantine scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que chacun a reçu au préalable par courriel le bilan de l'année écoulée ainsi que le comparatif par poste comptable sur les 10 dernières années.

Il propose de parcourir les chiffres de l'année scolaire 2021-2022.

Le coût moyen d'un repas pris en charge par la collectivité s'élève à 3.78€ par repas servi (sur un prix de revient brut de 6.84€, sans les charges supplétives) et le nombre de repas servis pendant cette période est de 19 281 repas (rappel pour 2020/2021 : coût moyen d'un repas : 3.33€ pour 19436 repas).

Il est constaté que les dépenses alimentaires ont augmenté (+ 11.62%) ainsi que les charges de personnel (+6.49%).

5. Réhabilitation du bâtiment de la Petite Auberge

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire le point sur le projet de réhabilitation de la Petite Auberge.

Le coût annoncé est de 705 000€ TTC. Ce projet consiste à valoriser le local commercial et à réhabiliter le logement.

Monsieur le Maire rappelle que la volonté de la municipalité est de soutenir le commerce local et que la commune ne dispose pas d'autre propriété foncière pour cela.

L'ensemble des conseillers estime que la localisation du bâtiment est idéale pour un commerce mais que le coût reste élevé.

Monsieur le Maire rappelle que des subventions vont être attribuées et que des loyers seront perçus.

Par ailleurs, il est évoqué le fait pour la commune d'avoir la maîtrise de cette réhabilitation et de ne pas laisser ce bâtiment se détériorer plus.

Suite à cet échange, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'avant-projet sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal

6 Enfouissement des réseaux Rue de la Fontaine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'estimatif pour l'enfouissement des réseaux électrique, d'éclairage public et de télécommunication a été donné par le SIEIL.

Le montant total s'élève à 194 927.24€ dont 88 113.29€ restant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

7. Questions diverses

- **Personnel communal**

Suite au départ à la retraite de Monsieur Jean-Pierre BELLARD au 1^{er} octobre 2022, Monsieur le Maire a reçu un candidat afin de le remplacer sur ce poste.

- **City stade :**

Madame BOREL informe le conseil municipal qu'une déclaration préalable va être déposée concernant le projet de city stade afin, notamment, de recueillir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

- **Repas du 11 Novembre**

Le Conseil Municipal décide de recourir au traiteur TARDIVON afin d'assurer le repas du 11 novembre pour un montant de 36.20€/repas.

- **Réseau pluvial Cité du Laré**

Monsieur GUERTIN informe les conseillers municipaux que la vérification du réseau pluvial de la cité du Laré va avoir lieu prochainement.

- **Voirie**

Le conseil Municipal, sur proposition de Monsieur GUERTIN, accepte le devis TPPL pour une réfection de la voirie, rue du casseau pour un montant de 15 024 € TTC.

Date du prochain conseil municipal.

L'assemblée est informée que le prochain conseil municipal est fixé au 17 octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 00 minutes.

Date de la publication :
Certifié exact,

La secrétaire de séance,
Aurélie PREUX



Le Maire,
Denis MOUTARDIER



Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre
2022-09-43	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
2022-09-44	Application de la nomenclature budgétaire et comptable M57
2022-09-45	Avenant à la convention avec Fourrière animale 37
2022-09-46	Vente complémentaire de peupliers 2022